



**Association coopérative
d'économie familiale
de l'Estrie**
Membre de l'Union des consommateurs

COMMUNIQUÉ
pour diffusion immédiate

Des consommateurs appuient la proposition de l'AQUIP visant à réglementer le prix de l'essence

Sherbrooke, 15 octobre 2010 - L'Union des consommateurs, dont est membre l'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF Estrie), appuie l'idée d'encadrer la vente au détail de l'essence par l'imposition d'un prix plancher et d'un prix plafond, ajustés quotidiennement en fonction du coût d'acquisition du carburant. Cette proposition a été présentée au gouvernement du Québec par l'Association québécoise des indépendants du pétrole (AQUIP),

Par cet appui de principe, l'Union des consommateurs reconnaît que les guerres de prix, qui permettent occasionnellement aux consommateurs de bénéficier de prix avantageux mais qui leur imposent le reste du temps des prix excessifs, sont nuisibles à long terme à la concurrence. «Vendre la moitié du temps au prix coûtant et l'autre moitié du temps à des prix excessifs, c'est une situation qui ne profite ni aux détaillants, ni aux consommateurs. À long terme, cela nuira au maintien d'une offre suffisante, surtout en région. Et cela prive les consommateurs d'un accès aux produits pétroliers à des prix stables, justes et raisonnables » commente Jean-François Blain, analyste en énergie à l'Union des consommateurs.

L'établissement d'un prix plancher et d'un prix plafond aura l'avantage de faire cesser les mouvements de yo-yo que l'on observe actuellement sur le marché où, après avoir vendu au prix coûtant pendant quelques jours, les détaillants imposent aux automobilistes des augmentations soudaines de 10 ou 15 cents le litre pour récupérer les bénéfices dont ils ont été privés les jours précédents.

L'Union des consommateurs réserve son opinion quant aux modalités d'application de la proposition, qui devront être discutées lors d'un éventuel amendement à la Loi. Elle précise aussi que l'établissement d'un prix plancher et d'un prix plafond pour la vente au détail des carburants devra être accompagné de pouvoirs de surveillance et de sanction qui en garantissent le respect.

Pour information:

Sylvie Bonin, Coordonnatrice de l'ACEF Estrie

Tél. : 819-563-8144

Cell. : 819-574-5198

Charles Tanguay, Responsable des communications à l'Union des consommateurs

Tél. : 514-521-6820 poste 257

Cell.: 514-743-0419